

*Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*

Ainsi, pour ce qui est d'une crise, on n'en a eu ni preuve ni indice. Le gouvernement est à la veille d'adopter ce bill, mais quant à savoir s'il va l'appliquer ou non, seul l'avenir nous le dira. Si, dans les tout prochains mois, des événements se produisaient en matière des prix du pétrole, il serait alors intéressant d'observer le gouvernement pour voir comment il se comportera, et je puis aujourd'hui dire au ministre que nous le surveillerons de très près.

Le gouvernement disposait d'un remède pour résoudre les problèmes qui se posaient à l'égard des fuels lourds sur les côtes est et ouest, grâce à la loi sur les licences d'exportation et d'importation. Il disposait également d'autres remèdes, grâce à la loi sur l'Office national de l'énergie. Dès le début, il y a près d'un mois, nous avons signalé que si l'on estimait essentiel de proposer un amendement très simple à la loi sur l'Office national de l'énergie, notre parti l'accepterait. Pareil amendement aurait pu être proposé pour assurer une répartition obligatoire et, au besoin, le rationnement des produits pétroliers. On aurait pu obtenir le même résultat sans tout ce battage autour des pouvoirs supplémentaires que le gouvernement cherche à obtenir aux termes de ce projet de loi. Si le gouvernement avait voulu prendre les mesures, l'amendement aurait été adopté il y a des semaines mais le gouvernement a jugé bon de ne pas agir. Il voulait les pouvoirs qu'assure ce projet de loi et, de toute évidence, il les obtiendra.

Le témoin qui a comparu devant le comité, soit le président de l'Imperial Oil Company, a dit catégoriquement que le projet de loi a plu à la société et qu'elle souhaite son adoption parce qu'il la protège. De fait, il leur donne le droit de faire ce qu'ils ont toujours fait.

En lisant les journaux, on se demande parfois combien de pétroliers au large des côtes de divers pays attendent encore que les prix atteignent un niveau qui soit acceptable aux sociétés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a dit l'autre jour que bien que le Canada ne figure pas sur la liste d'embargo de l'Arabie Saoudite, il reste néanmoins que nous n'obtenons pas de pétrole brut de ce pays. Certains pays figurant sur la liste d'embargo en obtiennent. On peut se demander dans quelle mesure cette crise administrative a pu être combinée, en partie par le gouvernement et en partie par les grandes sociétés pétrolières, à certaines fins. Je ne peux faire d'allégation précise mais nous avons tous entendu parler des enquêtes menées aux États-Unis et ailleurs pour découvrir les répercussions éventuelles de cette crise combinée sur les prix de ces produits de pétrole.

En tout cas, ainsi va l'histoire. En ce qui concerne le Canada, pour l'instant, j'estime que le témoignage présenté par le ministre appuierait l'idée selon laquelle cette crise se dissimule actuellement derrière les voiles de l'histoire et qu'elle n'ait pas encore vu le jour. C'est ainsi que le gouvernement a créé ce projet de loi monstrueux.

Permettez-moi de vous résumer les pouvoirs que ce bill donne au gouvernement à l'instigation des sociétés pétrolières multinationales ou peut-être devrais-je dire que les socialistes l'ont créé de connivence avec ces grandes sociétés.

[M. Baldwin.]

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** La seule vue de ces gens comme associés a de quoi nous inquiéter.

**M. Alexander:** C'est dégoûtant.

**M. Baker:** C'est révoltant.

**M. Baldwin:** En ce qui concerne la répartition de l'essence et des autres dérivés du pétrole, une fois que ce bill-ci sera adopté, un Office sera créé, qui sera doté de pouvoirs dictatoriaux pour régir la fabrication, la répartition et le prix non seulement de l'essence mais de centaines d'articles et de produits se rattachant de loin seulement au pétrole, comme le goudron et les tasses en plastique. Avec ce projet de loi, le gouvernement foule aux pieds la Déclaration des droits de l'homme en supprimant tout moyen efficace d'en appeler des ordonnances despotiques de l'Office, non des sociétés, comme l'insinuait le député de York-Sud (M. Lewis) hier.

Si ce député avait lu notre amendement, comme il aurait dû le faire, il se serait aperçu que l'amendement se restreignait aux particuliers et au droit que nous cherchions à assurer aux gens lésés par une initiative quelconque de l'Office, aux termes d'une ordonnance ou d'un règlement. La portée en était passablement limitée et il se restreignait exclusivement aux particuliers, comme les propriétaires détaillants de stations-service et les petites coopératives qui auraient pu être lésés. Voilà le genre de personnes auxquelles nous songions et que nous voulions aider en leur assurant un moyen de recours au cas où elles auraient subi des pertes ou dommages à cause d'initiatives entreprises en vertu de la loi à l'étude. Le gouvernement a éliminé cela avec l'aide du NPD. En outre, il persiste, encouragé par le NPD, à permettre à l'Office de passer outre aux droits des provinces lorsqu'il s'agit de simples rapports contractuels qui relèvent ordinairement de la compétence des provinces. Ce sont ces raisons qui nous ont incités à vouloir améliorer le bill. Nous y avons réussi dans une certaine mesure, mais je regrette que nous n'ayons pu aller plus loin.

● (1500)

En terminant, le bill dont nous sommes saisis est une répétition de ce qu'il m'a été donné de voir à maintes reprises dans la Chambre depuis les six ou sept dernières années du régime actuel. On restreint peu à peu les pouvoirs de l'appareil législatif et on donne à l'exécutif les pouvoirs que devraient exercer la Chambre. Chaque nouvelle motion, chaque nouveau bill, chaque nouvelle session sont un pas dans cette direction. Partout dans le monde, la flamme de la démocratie parlementaire vacille sous le vent du pouvoir gouvernemental excessif. Déjà la situation est grave lorsque cette emprise se fait au grand jour et mène à une dictature évidente. Mais le danger est beaucoup plus réel dans les quelques pays qui, comme le Canada donnent toujours l'impression que le pouvoir législatif est souverain. Au fil du temps, législature après législature, session après session, bill après bill, le pouvoir de contrôle des représentants élus disparaît peu à peu tandis que le pouvoir arbitraire de l'exécutif, c'est-à-dire le cabinet et la bureaucratie, augmente.